

PROVINCE DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST



COMPAGNIE DE JÉSUS

Noviciat Saint Ignace de Kena / Bafoussam

EXPOSÉ SUR LES CONSTITUTIONS

DIXIÈME PARTIE

COMMENT TOUT LE CORPS DE LA COMPAGNIE POURRA SE
CONSERVER ET SE DÉVELOPPER EN SON BON ÉTAT

Présentée par
OUEDRAOGO André Kim, N. SJ

SOUS LA DIRECTION

Du Rév. P. Jean-Marie Hyacinthe
QUENUM, S.J
Maitre des Novices

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I- COMMENT CERNER LA VISÉE DE LA DIXIÈME PARTIE DES CONSTITUTIONS DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS ?

II- LA DIMENSION SPIRITUELLE

- L'abandon total à la providence divine
- Les Moyens humains.
- Les œuvres confiées ou propres

III-LA DIMENSION COMMUNAUTAIRE ET INTELLECTUELLE

- La pauvreté et L'humilité
- L'ambition
- L'admission et le choix des supérieurs

IV-DIMENSION APOSTOLIQUE

- L'édification du prochain
- La santé

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

INTRODUCTION

Les constitutions¹, c'est l'histoire² d'un compagnon en croissance, ou mieux d'un groupe de compagnons en croissance. Voilà une pensée qui pourra nous introduire dans cette analyse de la dixième partie des Constitutions de la Compagnie de Jésus. Par croissance, nous voyons un mouvement, une évolution, une renaissance, une instabilité dans le temps et dans l'espace. Nous percevons par là un Institut toujours en perpétuelle croissance selon les personnes et le temps sous l'influence de l'Esprit Saint. Pour dire qu'avec la dixième partie qui s'avérait être une conclusion des Constitutions de la Compagnie de Jésus, le génie ignacien ne s'est cantonné à une époque, mais il a voulu s'ouvrir à l'avenir de la Compagnie de Jésus. Car l'Esprit Saint qui est à l'origine de cet Institut ou Ordre religieux est toujours à l'œuvre. Il n'est pas stable, il souffle par tous et à n'importe quel moment de façon différente selon les circonstances et les personnes. Alors comme Jésus a dit à Simon Pierre au bord du lac : « Avancez en eau profonde, et lâchez vos filets pour la pêche. »

La Compagnie de Jésus qui est un corps apostolique est d'avantage appelé à aller au large, une manière de situer et de retrouver son identité première et l'esprit des premiers pères dans un monde permanemment en mutation d'où nous pouvons dire un monde à caractère caméléon qui se meut de façon conditionnelle et à une vitesse excessive dans l'espace et dans le temps. C'est pourquoi cette dernière partie des constitutions de la Compagnie de Jésus qui est en effet le résumé des neuf autres parties et constitue en même temps une vision sur l'avenir de l'Institut a pour titre : Comment tout le corps de la Compagnie de Jésus pourra se conserver et se développer en son bon état. Cette projection essaye de donner des pistes pour le bon fonctionnement de son esprit et le développement de la compagnie de Jésus. Dans notre analyse, nous situerons d'abord la dixième partie. Ensuite les perspectives de la conservation et le développement de la compagnie de Jésus dans le temps et dans l'espace.

I- COMMENT CERNER LA VISÉE DE LA DIXIÈME PARTIE DES CONSTITUTIONS DE LA COMPAGNIE DE JESUS ?

Les relations qui relient les différentes parties des constitutions détaillent clairement les étapes de l'intégration de chaque compagnon de façon progressive au corps tout entier de la compagnie de Jésus. Les cinq premières parties décrivent les critères d'admission jusqu'à la fin de la formation (voir les études) et les cinq dernières parties évoquent l'intégration apostolique dans la vigne du Seigneur. La partie VIII, IX et X sont très liées et nous pouvons dire que la dixième partie est la conclusion de la neuvième partie surtout. Cependant pris dans l'ensemble des constitutions, la dixième partie est loin d'être une conclusion des constitutions comme beaucoup le pense mais une projection sur l'avenir de la vie de la Compagnie de Jésus. Nous voyons clairement que de la partie I jusqu'à IX, des conditions concernant les diverses étapes pour s'intégrer dans la Compagnie de Jésus et la vie du corps de l'institut. Par contre la dixième partie fait appel à des critères fondamentaux et des moyens qu'il faut prendre selon les situations dans le temps et dans l'espace, pour la survie du corps de la Compagnie et de chaque compagnon. La prise en compte et la mise en pratique de ces divers critères permettra à la Compagnie de garder sa nouveauté face à un monde en perpétuel évolution. Elle gardera sa fidélité créatrice à son identité propre tel qu'est défini dans la formule de l'Institut « Regimini Ecclesiae »³ du 27 septembre 1540 par Paul III. En effet cette partie qui est le sommet des constitutions interpelle à un retournement au texte fondamental de l'Institut. Il a pour sens de faire en sorte que le noyau ferme de la résolution fondamentale à la formule et qui donne son existence à la Compagnie n'apparaisse pas comme une expérience privilège de quelqu'un mais comme le projet, l'avenir continu de génération en génération pour tous⁴. Elle doit s'ouvrir au futur, à la vie apos-

1 df

2

3 Constitutions de la compagnie de Jésus, formule de l'institut de la compagnie de Jésus, p. 5-18.

4 Dominique Bertrand S.J, Un corps pour l'Esprit : Essai sur l'expérience communautaire selon les

tolique, à l'aide des âmes « pour la gloire de Dieu et le bien universelle »⁵. Les constitutions fondent la cohésion pour le devenir de la compagnie de génération en génération⁶. C'est pourquoi le Provincial P.C. Plaquait disait : « pour faire comme nos prédécesseurs nous devons faire autrement qu'eux »⁷. En effet la visée de la dixième partie des Constitutions de la Compagnie de Jésus nous rend responsable de la Compagnie, prête à la fonder sans cesse de nouveau, sans vouloir être propriétaire ou la ramener à nos propres désirs, mais selon la grâce du charisme qui nous est confié. Le but de cette partie fait écho avec l'objectif de Saint Ignace qui définit les Constitutions tel que : « Les Constitutions ont pour but d'aider au maintien et au développement du corps entier de la Compagnie et de chacun de ses membres »⁸. Elle est une lampe qui éclaire les autres parties ainsi que le processus et la clé d'interprétation. C'est pourquoi certains pensent que la lecture des Constitutions de la Compagnie de Jésus doit commencer par la dixième partie. Cela prouve que cette dernière est loin d'être la conclusion des Constitutions mais plutôt une ouverture, un commencement une lumière pour le futur. Elle a un regard sur l'avenir de la Compagnie de Jésus et suggère des stratégies de discernement pour la survie et le développement du Corps de la Compagnie et de chaque compagnon. Nous pouvons la comparer avec les Exercices Spirituels de Saint Ignace qui ne sont pas une expérience égocentrique mais une ouverture aux faits du monde et la vie quotidienne. L'exemple palpable est la quatrième semaine avec la méditation pour obtenir l'Amour : « Contemplation pour obtenir l'Amour »⁹. Le verbe obtenir nous renvoie au futur, un amour en quête. Ainsi la Compagnie qui est un ordre apostolique doit se décentrer d'elle-même pour son bien-être, son maintien et son développement¹⁰. Quand nous parlons du futur, cela laisse voir l'espoir, l'espérance. L'espérance est le propre du chrétien. La Compagnie étant un institut religieux et catholique doit espérer car l'espérance est l'attitude fondamentale de l'Apôtre ouvert à la vie et au futur dans l'histoire. C'est pourquoi le Père M. COSTO parle d'une contemplation pour obtenir l'espérance¹¹.

Après avoir situé notre thème, nous allons développer trois grandes parties pour mieux comprendre cette dixième partie des Constitutions de la Compagnie de Jésus.

II- LA DIMENSION SPIRITUELLE.

- L'abandon total à la providence divine.

Nous savons bien qu'un ordre religieux n'est pas une association ou une ONG. L'ordre religieux trouve son origine dans l'Esprit Saint. Sûrement les premiers compagnons ont dû se poser cette question : La Compagnie, qui n'est pas une œuvre humaine, peut-elle se maintenir et se développer par les humains ? La réponse à cette question est négative car c'est la main puissante du Christ qu'elle pourra se conserver et se développer. Alors si c'est en Jésus Christ seul qu'elle trouvera son maintien et sa croissance, il est nécessaire que notre seule espérance soit le Christ. En effet selon la conviction des premiers compagnons, le Christ est le Seul et Unique fondateur et la fonde toujours : « La Compagnie, n'ayant pas été fondée par des moyens humains, ne peut ni se conserver ni se développer par eux, mais par la grâce

Constitutions de la compagnie de Jésus,

P. 61.

5 Constitutions de la compagnie de Jésus, n°136.

6 Dominique Bertrand, S.J, Un corps pour l'Esprit : Essai sur l'expérience communautaire selon les constitutions de la Compagnie de Jésus,

P. 62.

7 André de JAER, Faire corps pour la mission : lire les constitutions de la compagnie de Jésus, P. 186.

8 André RAVIER S.J, Ignace de Loyola fonde la compagnie de Jésus, p. 136.

9 Exercices Spirituels de Saint Ignace de LOYOLA, N° 230-237, p. 127.

10 André RAVIER S.J, Ignace de Loyola fonde la compagnie de Jésus, p. 136.

11 André de JAER, Faire corps pour la mission : lire les constitutions de la compagnie de Jésus, P. 186.

de notre tout-puissant Dieu et Seigneur Jésus Christ»¹². La compagnie a été fondée par l'initiative de Dieu, c'est Dieu qui a pris l'initiative d'unir les premiers compagnons afin que soit née la compagnie de Jésus. Les premiers compagnons ont été choisis et unis par le Christ (Cf. la délibération des premiers Pères). A travers les Exercices Spirituels qu'eux tous ont vécu chaque compagnon a fait un choix de vie, ce que nous appelons l'Élection. Cette « élection » était portée sur le Christ d'où ils se sont laissés conduire par le Christ et faire la volonté du Christ. Tout l'itinéraire des premiers pères témoigne cela. Père Nadalé écrivait à propos de Saint Ignace : « Il était conduit doucement là où il ne savait pas »¹³. Pour dire que c'est Dieu qui conduit la compagnie de Jésus et le Christ est toujours à la tête du Corps de la Compagnie de Jésus. Le Christ continue à être le fondateur de l'Institut. C'est pourquoi, il est essentiel que notre espérance soit fondée sur le Christ Seul. Dans les constitutions, il écrit : « Il faut mettre en lui Seul l'espérance qu'il conservera et fera avancer cette œuvre qu'il a daigné commencer pour son service et sa louange et pour l'aide des âmes »¹⁴. Le Christ est notre Seul et unique espérance. Mettre notre espoir en Dieu c'est vivre pleinement notre choix de vie, l'Élection lors des Exercices Spirituels de Saint Ignace de Loyola qui est de combattre sous l'Étendard de sa croix et de l'imiter. Cette élection n'est pas furtive et finie, mais elle est fondamentale et toujours d'actualité¹⁵. Espérer, c'est compter sur la providence divine, c'est attendre tout de Dieu. C'est un abandon total à la bonté divine. Espérer aussi, c'est être complètement disponible pour ne faire que la volonté de Dieu. Nous ne pouvons pas fonder la Compagnie de Jésus sur des moyens humains, sur notre propre créativité ou nos projets autonomes¹⁶. Car elle a été fondée par la toute puissante main de Dieu et non par des moyens humains. Notre unique espérance doit être notre Seigneur Jésus Christ. Mettre notre espérance dans le Christ Seul, nous évite des inquiétudes pour demain et nous vivons l'enseignement sur l'abandon à la providence : « Voilà pourquoi.....A chaque jour suffit sa peine »¹⁷. Cependant il ne s'agit pas de devenir imprévoyant et irresponsable, nous sommes bien obligés de faire des projets et de penser à demain. Il faut le faire sans inquiétude, sans le souci qui ronge le cœur et ne résout rien du tout et qui empêche d'être disponible à ce que nous devons faire dans l'instant présent. Il faut « se garder de suspendre au jour présent comme autant de poids, les angoisses qui inspirent l'avenir »¹⁸. Cette manière nous entraînerons ainsi que le corps de la Compagnie dans un abandon et une confiance totale au Christ Seul. Cette expérience d'abandon est de compter sur la providence divine que Saint Ignace a vécu et qu'il a voulu si bien le décrire dans Le Récit du Pèlerin : « Une autre fois, comme il allait par mer de Valence vers l'Italie, lors d'une grande tempête, le gouvernail du navire se brisa¹⁹. Et les choses en vinrent au point que, à son jugement et à celui de beaucoup de ceux qui voyageaient sur ce navire, normalement on ne pourrait échapper à la mort. A ce moment, s'examinant bien et se préparant à mourir, il ne pouvait pas avoir peur de ses péchés ni d'être condamné ; mais il avait une grande confusion et une grande douleur parce qu'il jugeait qu'il n'avait pas bien employé les dons et grâces que Dieu notre Seigneur lui avait communiqués. Une autre fois, en 1550, il se trouva très mal d'une très grave maladie qui, à son jugement et à celui de beaucoup, était tenue pour la dernière²⁰. A ce moment-là, pensant à la mort, il avait un si grande allégresse et un si grande consolation spirituelle de devoir mourir qu'il fondait entièrement en larmes. Et cela en vint à être si continuel que,

12 Constitutions de la compagnie de Jésus, dixième partie N° 812, p. 285.

13 André de JAER, Faire corps pour la mission : lire les constitutions de la compagnie de Jésus, P. 190.

14 Constitutions de la compagnie de Jésus, dixième partie N° 812, p. 285.

15 André de JAER, Faire corps pour la mission : lire les constitutions de la compagnie de Jésus, P. 190.

16 André de JAER, Faire corps pour la mission : lire les constitutions de la compagnie de Jésus, p. 191.

17 Cf. Bible de Jérusalem, Matthieu 6, 25-34.

18 Jacques Philippe, La liberté intérieure, p. 175.

19 En 1535 : infra, n° 91.

20 Cf. Cette maladie de décembre 1550, à Rome, ne fut pas étrangère à la demande qu'Ignace adressa à ses compagnons, en janvier 1551, de résilier sa charge de Général (Dumeige, Lettres, p. 227-228).

souvent, il renonçait à penser à la mort pour ne pas avoir si abondamment cette consolation²¹». Nous avons d'autres exemple au numéro Trente Six (36), Quarante (40), Quarante Trois (43), Soixante (60), Soixante Dix (70) dans le Récit du pèlerin. On y trouve cette confiance totale à Dieu tout au long de la vie de Saint Ignace et de ses premiers compagnons. Alors cela n'est pas étonnant que les Constitutions reviennent et insistent sur cette attitude fondamentale pour le maintien et le développement de la Compagnie de Jésus et de chaque membre. Ainsi nous avons l'expériment de pèlerinage²², la préparation à la profession²³, dans le prologue²⁴, le type de pauvreté des maisons²⁵, la manière de recevoir les missions²⁶, tout cela est exigé pour que nous puissions mettre notre espérance dans le Christ Seul : « Quand la maison de première probation ne peut être séparée et voisine de la nôtre, il faut faire en sorte que dans nos maisons soit réservé un logement séparé pour que ceux qui sont admis aient moins d'occasion de se trouver avec d'autres qui n'auraient pas été désignés par le Supérieur », numéro 191 des Constitutions de la Compagnie de Jésus. En plus de cela, Saint Ignace insiste sur la prière et la célébration Eucharistique pour soutenir et consolider cet abandon total à Dieu. Pour lui, seule la prière notamment les oraisons biquotidiennes, l'examen de conscience, les lectures spirituelles et la vie Eucharistique peuvent activer la flamme de l'Espérance dans le Corps de la Compagnie et de chacun de ses membres. A travers l'expérience de la Grande retraite chaque compagnon doit vivre cette expérience fondamentale qui est le choix de vie, l'Election. Cette Election nous introduit dans le mystère Pascal de Jésus²⁷ qui livre sa vie et nous prend avec lui dans l'œuvre du Père (cf. « La Storta » où Ignace est mis avec le Christ qui porte sa croix²⁸). Alors cela veut dire que la Compagnie est un ordre sacerdotal. Elle est pleinement introduite dans le mystère du Christ Eucharistique. Sous cet angle nous pouvons percevoir clairement le sens profond du Numéro 812 de la partie dix des constitutions de la Compagnie de Jésus. Cette célébration eucharistique quotidienne est une expérience de communion parfaite du mystère du Christ que nous avons contemplé dans la troisième et quatre semaines des Exercices Spirituels de Saint Ignace. Nous sommes en communion avec l'Eglise, le corps de la Compagnie, le Préposé Général, les bienfaiteurs et les défunts. Cette attitude spirituelle nous conduit à être dans la logique de Saint Ignace : « Tous les biens et les dons descendent d'haut²⁹». Cette logique est une relation verticale avec Dieu et nous évite de mettre toujours notre espoir dans les créatures. Car le but fondamental de la Compagnie de Jésus est d'aider les âmes à atteindre leur fin suprême, tous les compagnons doivent être unie à Dieu et tenir une relation intime et avoir une connaissance parfaite du Christ. C'est en cela que la confiance naîtra et ils se laisseront guider par la main divine : « Pour conserver et développer non seulement le corps, c'est-à-dire ce qui est extérieur, mais aussi l'esprit de la Compagnie, et pour réaliser la fin qu'elle se donne, qui est d'aider les âmes à atteindre leur fin suprême et surnaturelle, les moyens qui unissent l'instrument à Dieu et le disposent à être bien gouverné par la main divine sont plus efficaces que ceux qui le dispose à l'égard des hommes. Ce sont la probité et la vertu, spécialement la charité, la pure intention de servir Dieu, la familiarité avec Dieu dans les exercices spirituels de dévotion, le zèle sincère des âmes pour la gloire de celui qui les a créées et rachetées, en laissant de côté toute autre récompense. Il semble donc qu'il faille veiller, en général, à ce que tous ceux qui se sont donnés à la Compagnie s'adonnent à l'amour des vertus solides et parfaites et des choses spirituelles, et qu'ils pensent que celles-ci

21 Le Récit du pèlerin n°35 de Saint Ignace de Loyola p. 91.

22 Constitutions de la compagnie de Jésus n° 67 de l'Examen premier et général, p.46.

23 Ibid. n° 82.

24 Ibid. n° 134.

25 Ibid. n° 555.

26 Ibid. n° 609-610.

27 André de JAER, Faire corps pour la mission : lire les Constitutions de la compagnie de Jésus, P. 191.

28 Le Récit du pèlerin n°96 de Saint Ignace de Loyola p. 155-156.

29 Exercices Spirituels de Saint Ignace de LOYOLA, Contemplation pour parvenir à l'amour, N° 237, p. 142.

ont plus d'importance que le savoir et les autres dons naturels humains. En effet, ces dons intérieurs sont ceux d'où doit venir l'efficacité des dons extérieurs pour la fin qui nous est proposée»³⁰. Saint Ignace insiste beaucoup sur l'acquisition des vertus notamment les vertus solides même si les grâces sont diverses et personnelle, car le but est de féconder l'apostolat du Corps de la Compagnie. Ainsi les constitutions se proposent de former des ouvriers, des combattants pour le règne, en liaison organique avec leur chef et entre eux, dans la rude Militia Christi. Ces ouvriers doivent être remplis de l'esprit de dévouement chevaleresque, de cette grandeur d'âme, de cette joie du sacrifice qui ne redoute pas la fatigue, se donne sans restriction et ne considère plus d'avantage personnel mais le seul service du Christ³¹.

- Les Moyens humains.

Pour le maintien et la conservation de la Compagnie les moyens humains sont très nécessaires car la grâce de Dieu a besoin de bonne terre pour féconder et les bonnes terres sont les membres de la Compagnie. La Compagnie de Jésus doit cultiver soigneusement les dons humains développés dans la partie IV des Constitutions : « non pour mettre en eux notre confiance mais pour coopérer à la grâce divine. » C'est dans cet aspect fondamental que se résume la spiritualité ignacienne : « Chercher et trouver Dieu en toute chose », cela trouve son enracinement dans l'expérience spirituelle du Cardoner³² contemplation pour atteindre l'amour³³. Pourquoi les moyens humains ? En effet au début de sa conversion, Ignace, pour se rendre à Jérusalem voulait écarter tout ce qui est matériel car il voulut s'abandonner complètement à la providence divine³⁴. Par la suite il se rendra compte que ce n'est pas ce que Dieu voulait, cela n'était pas de la volonté de Dieu car Dieu ne lui demandait pas de faire ces choses. Alors les moyens humains qu'évoque Ignace dans les Constitutions sont capitaux, parce que pour les premiers pères la confiance en Dieu est primordiale et essentielle. C'est pourquoi Saint Ignace propose l'expérience de pèlerinage ou le jeune jésuite est plongé dans une situation de limite de l'existence humaine³⁵. Si cette confiance est solide les moyens humains ne seront que des chemins vers la découverte de la providence divine. Alors le jésuite évitera son tout possible de mettre son espérance sur les moyens humains et aura une totale confiance en Dieu en cela toute chose est égale par ailleurs. Car l'usage de ses moyens doivent aider le jésuite à espérer en Dieu mais il peut y arriver que cet usage soit détourner de son but principal et empoisonne le Corps de la Compagnie. Car nous pouvons mettre notre confiance en ces moyens humains et oublier que nous devons être des instruments dociles dans la main de Dieu. Alors l'intégration des moyens humains dans la confiance en Dieu est un très grand défi pour le jésuite d'aujourd'hui car le monde actuel est radicalement matérialiste et les gens ne comptent que sur leur avoir, pouvoir et savoir. C'est à ce niveau que la mise en pratique du Principe et Fondement des Exercices Spirituels de Saint Ignace du numéro vingt-trois trouve son sens : «L'homme est créé pour louer, vénérer et servir Dieu notre Seigneur, et par là sauver son âme.... mais que nous désirons et choisissons uniquement ce qui nous conduit davantage à la fin pour laquelle nous sommes créés.» Car celui qui n'a pas su au cours de la Grande Retraite ou avoir le désir après la Grande Retraite d'ordonner sa vie, restera toujours dans le monde avec son désordre. Ce jésuite ne sera jamais libre et disponible pour la mission, il mènera une vie très difficile envers ses compagnons et le Corps de la Compagnie en souffrira car si l'un des membres souffre tout le corps en souffre d'où il est important que les moyens humains soient utilisés à bon escient si cela est en conformité avec la volonté de Dieu. Cette orientation nous conduit à avoir une confiance totale en Dieu et cela permettra la

30 Constitutions de la compagnie de Jésus et Normes Complémentaire N° 813 p. 286-287.

31 Paul de CHASTONAY, Les constitutions de l'ordre des jésuites : Genèse-Contenu-Esprit, p. 33-34.

32 Le Récit du pèlerin n°29 de Saint Ignace de Loyola p. 86.

33 Exercices Spirituels de Saint Ignace de LOYOLA p. 237.

34 Le Récit du pèlerin n°35-36 de Saint Ignace de Loyola p. 91-93.

35 André de JAER, Faire corps pour la mission : lire les constitutions de la compagnie de Jésus, p. 193.

conservation et le développement de la Compagnie et chacun de ses membres.

- Les œuvres confiées ou propres.

Dans ce point, il est question des instituts et des œuvres gérées par la Compagnie de Jésus. Elles sont des moyens efficaces pour maintenir la Compagnie et surtout le développement si leur usage est orienté vers la plus grande gloire et la recherche permanent de la volonté divine et le bien être des âmes : « On trouvera aussi une grande aide à maintenir les collèges dans leur bon état et dans la discipline, en en faisant exercer l'intendance générale par ceux qui ne peuvent y trouver aucun intérêt matériel. Telle est la Compagnie professe qui aura soin de former dans les collèges à la perfection de la vie et aux lettres dignes d'un chrétien ceux qui sembleront avoir reçu en partage le talent pour cela. En effet ceux-ci seront comme une pépinière pour la Compagnie professe et ses Coadjuteurs. S'il y a aussi, en plus des collèges, des universités confiées au soin de la Compagnie, celles-ci aideront à atteindre cette même fin, en gardant la manière de procéder dont il a été parlé dans la quatrième Partie», Numéro 815 des Constitutions de la Compagnie de Jésus. Les établissements, les universités, les centres, les collèges sont surtout des moyens très essentiels pour le renouvellement du Corps de la Compagnie. Car ce sont des milieux d'évangélisation et d'éducation. En effet le premier but de la culture est l'homme. Par l'homme, tout ce qui est créature est conduit à sa fin dernière qui est révéler, servir et louer Dieu. Cela montre aussi que le but de la Compagnie dans les études est de conduire le prochain à la connaissance des choses et à l'amour de Dieu afin de le servir, le louer et le révéler. Ces milieux sont sources de vocation pour la compagnie. Nombreux sont des jésuites qui sont entrés dans la Compagnie parce qu'ils ont été dans des instituts dirigés par les jésuites. Et pour Saint Ignace ces moyens sont des lieux de croissance humaine et chrétienne pouvant aboutir à l'éclosion de vocation pour la Compagnie³⁶. Il voit dans ces œuvres des moyens pour l'accroissement du Corps lui-même et pour son renouvellement. Ce point est très important pour Saint Ignace et pour la Compagnie car il sera difficile de vouloir se passer de ces lieux institutionnels, si la compagnie veut se maintenir et surtout se renouveler selon le désir de Dieu en ces temps où le corps vieillie à grand pas et il y a peu de vocation.

III- LA DIMENSION COMMUNAUTAIRE ET INTELLECTUELLE.

Préalablement nous avons énuméré les moyens fondamentaux et importants pour le maintien et la conservation du corps de la Compagnie et de chacun de ses membres. Il ressort qu'à la suite de ses expériences, le Père Ignace ne sous-estime pas la dimension communautaire et intellectuelle pour le maintien et le développement ou l'accroissement de la Compagnie. Pour ce qui concerne la vie communautaire, ou la vie interne dans la Compagnie, nous avons deux moyens efficaces qui pourront permettre le maintien et la conservation de l'Institut. Nous avons :

- La pauvreté et L'humilité.³⁷

La pauvreté doit être effective : « Parce que la pauvreté est comme un rempart pour les Ordres religieux, pour les conserver dans leur état et leur discipline et les défendre contre beaucoup d'ennemis, le démon s'efforce de la détruire par des moyens variés. Il est donc important, pour la conservation et le développement de tout ce corps, que l'on bannisse bien loin toute espèce de cupidité, en refusant revenus, propriétés, ou salaires pour la prédication de la Parole de Dieu, l'enseignement, les messes, l'administration des sacrements, ou enfin pour toutes les choses spirituelles, comme il a été dit dans la Sixième Partie, et en n'affectant pas à son propre usage les revenus des collèges. » Numéro 816 des constitutions.

36 André de JAER, Faire corps pour la mission : lire les constitutions de la compagnie de Jésus, P. 194.

37 André de JAER, Faire corps pour la mission : lire les constitutions de la compagnie de Jésus, p. 194.

« Il sera également de la plus grande importance, pour maintenir toujours le bon état de la Compagnie, d'en exclure très soigneusement l'ambition, mère de tous les maux en toute association ou congrégation que ce soit, et de fermer la porte à toute recherche directe ou indirecte d'une dignité ou d'une prélature à l'intérieur de la Compagnie. Pour qu'il en soit ainsi, tous les Profès feront vœu à notre Dieu et Seigneur de ne jamais rien faire pour en obtenir une et de dénoncer ceux qu'ils remarqueraient le faire ; [ceux dont on pourra prouver qu'ils l'ont ambitionné seront tenus pour incapables et inhabiles à toute prélature]. Ils promettent aussi à notre Dieu et Seigneur de ne rien faire pour obtenir une prélature ou une dignité en dehors de la Compagnie, et de ne pas consentir à ce que leur personne soit choisie pour une telle charge, autant qu'il dépendra d'eux, à moins d'y être contraints par l'obéissance envers qui peut leur commander sous peine de péché ; mais chacun verra de quelle manière il peut servir les âmes, conformément à l'humilité et à l'abaissement dont nous faisons profession, pour que la Compagnie ne soit pas privée des hommes qui lui sont nécessaires pour la fin qu'elle s'est proposée. Chacun promettra encore à Dieu que, si jamais il est contraint selon ce qui a été dit, d'accepter une prélature en dehors de la Compagnie, il écouterá par la suite, à tout moment, les conseils de celui qui en sera alors le Général ou de celui que le Général aura désigné à sa place pour cela; et que, s'il jugeait que ce qui lui est conseillé est ce qu'il y a de mieux, il le fera; non pas que, lui qui est prélat, ait comme Supérieur quelqu'un de la Compagnie, mais parce qu'il veut s'obliger volontairement devant Dieu à faire ce qu'il comprendra être meilleur pour le service divin, et qu'il est heureux d'avoir quelqu'un qui le lui propose avec charité et liberté chrétienne, pour la gloire de notre Dieu et Seigneur.

En considérant avec combien d'instances et au nom de combien de raisons on s'est efforcé de charger de divers évêchés des membres de la Compagnie, alors que, dans bien des cas, nous nous y sommes opposés, et que, cependant, il n'a pas été possible de refuser le patriarcat et les évêchés d'Éthiopie, nous avons réfléchi à cette aide à apporter à cette œuvre d'Éthiopie et à d'autres semblables, lorsqu'il n'y avait pas moyen de refuser. Mais la Compagnie ne s'engage pas à assumer cette charge chaque fois qu'un de ses membres devrait accepter un évêché; bien plus, elle demeure libre de pouvoir laisser ou accepter cette charge quand elle jugerait que cela est très important pour le service de Dieu. Après avoir fait profession, on fera ce vœu simple avec les autres dont nous avons parlé », Numéro 817-818 des Constitutions. En effet la pauvreté doit être considérée comme le rempart protecteur des Ordres religieux, elle les maintient dans la discipline et dans l'ordre. Elle a à combattre de nombreux ennemis et le diable cherche à l'affaiblir de toutes manières. C'est pourquoi on doit éviter l'apparence de l'avarice et maintenir sévèrement l'obligation de la gratuité des services d'ordre spirituel et l'interdiction d'utiliser au profit de la Compagnie les revenus des collèges³⁸. Nous devons vivre la pauvreté de façon personnelle et en tant que corps aux critères fondamentaux de notre Election à la suite du Christ pauvre tels que nous l'avons demandé dans notre colloque de la méditation sur les deux Etendards lors de la deuxième semaine de la Grande Retraite³⁹. Pour Saint Ignace, si chacun des membres du Corps a médité et prié sur les deux Etendards, chacun doit être à mesure d'ordonner sa vie et de choisir avec un grand désir ce que le Seigneur a aimé et embrassé.⁴⁰ Ainsi dans les chapitres Deux(2) à Six (6), les Constitutions parlent de cette pauvreté. Le père Ignace démontre combien l'acceptation des revenus stable est un obstacle dans l'espérance dans le Christ Seul. Pour lui apprendre à espérer, c'est compter sur Dieu Seul, alors il faut passer par des appauvrissements radicaux. Cependant ces appauvrissements doivent engendrer un grand bonheur car ils sont une expérience de la bonté, de la fidélité et de la puissance de Dieu.⁴¹

38 Paul de CHASTONAY, Les constitutions de l'ordre des jésuites : Genèse-Contenu-Esprit, p. 148.

39 Exercices Spirituels de Saint Ignace de LOYOLA N° 136-148, p. 93-96.

40 Constitution de la Compagnie de Jésus, Examen particulier et général, p. 56.

41 Jacques Philippe, Cf. La liberté intérieure, p.113.

- L'ambition.

Un autre aspect qui peut nous éloigner de notre Election est l'ambition. « L'ambition est la racine de tout mal dans les communautés, elle doit être extirpée autant que possible⁴². » - Saint Ignace pointe du doigt l'acceptation des dignités ecclésiastiques, car elles nous éloignent de notre amitié et compagnonnage avec le Christ pauvre et humble que nous avons décidé de suivre. En effet il insiste là-dessus car au temps d'Ignace le clergé était pourrit de la tête au pied. Il vivait dans l'immoralité, alors Saint Ignace pense que pour maintenir et conserver la Compagnie, il serait mieux de vivre tout à fait le contraire du clergé dans la pauvreté effective sans rechercher les honneurs mais désirer d'avantage les opprobres comme cela est dit dans l'acte de l'offrande de notre Election : « ...je veux et désire, et c'est ma détermination réfléchie, pourvu que ce soit votre plus grand service et votre plus grande louange, vous imiter en endurent toutes les injustices et tous les mépris, et toute pauvreté aussi bien effective que spirituelle... »⁴³ Pour cela la 34^{ème} Congrégation Générale a réaffirmé le désir de la Compagnie de résister aux nominations à l'épiscopat, par souci de pleine disponibilité missionnaire et pour demeurer « la très petite compagnie de Jésus »⁴⁴. Ainsi nous avons des directives au niveau des Normes Complémentaires concerna la nomination d'un jésuite à l'épiscopat (Normes Complémentaires N° 139).

- L'admission et le choix des supérieurs.

L'admission est un point très important pour le maintien et le développement du corps apostolique de la Compagnie : « Ce qui a été dit dans les première, deuxième et cinquième Parties contribue beaucoup à ce que se maintienne durablement le bon état de tout ce corps: n'admettre, même en probation, ni une foule ni des hommes qui ne seraient pas aptes à notre Institut; si, pendant le temps de la probation, certains se révélaient ne pas être aptes, il faut les renvoyer. Quant à ceux qui auraient des mœurs dépravées ou pour lesquels il y aurait peu d'espoir d'amendement, on devrait encore bien moins les garder. On devra aussi moins ouvrir la porte pour admettre au degré de Scolastique approuvé ou de Coadjuteur formé, et beaucoup moins encore à celui de Profès ; ne doivent, en effet, être admis à la profession que des hommes choisis pour leur esprit et leur doctrine, abondamment et longuement exercés et connus au cours de diverses épreuves de vertu et d'abnégation de soi-même, pour l'édification et la satisfaction de tous. De la sorte en effet, même si le nombre augmente, l'esprit ne diminuera pas et ne s'affaiblira pas, pourvu que soient tels ceux qui seront admis dans le corps de la Compagnie » Constitutions de la Compagnie de Jésus N° 819. Le père Ignace et ses premiers compagnons sont conscient que pour conserver et croître la Compagnie, il serait mieux de n'admettre les inaptes et de renvoyer sans retard les incapables, notamment ceux qui ont une mauvaise réputation et ne laisse pas prévoir une amélioration, les incorrigibles. Ainsi, seuls ceux possédants la vertu et le savoir, ayant été mainte fois éprouvés et sont restés fidèles et constants dans le renouvellement de toutes vertus pourrait être admis à la profession. Alors il faut comprendre qu'il faut avoir une doctrine saine et une science suffisante d'où intervient la dimension intellectuelle. Pour cela les jeunes jésuites doivent être éprouvés longuement dans les études. L'autre aspect est celui du choix des supérieurs « Étant donné que le bon et le mauvais état de la tête rejaillit sur le corps tout entier, il importera grandement que l'élection du Préposé Général soit telle qu'elle a été décrite dans la neuvième Partie; et outre cette élection, sera d'une très grande importance le choix des Supérieurs qui lui sont subordonnés dans les Provinces, les collèges et les maisons de la Compagnie. Car tels ils seront, tels seront aussi leurs inférieurs. Outre le choix, il importe aussi beaucoup que chacun des Supérieurs ait beaucoup de pouvoir sur ses subordonnés, ainsi que le Général sur chacun des Supérieurs, et la Compagnie d'autre part sur le Général, comme cela a été expliqué dans la neuvième Partie. De sorte que tous puissent tout pour faire le bien et, s'ils venaient à agir mal, qu'ils soient totalement soumis. Il importe également que

42 Paul de CHASTONAY, Les constitutions de l'ordre des jésuites : Genèse-Contenu-Esprit, p.148.

43 Exercices Spirituels de Saint Ignace de LOYOLA n°96, p. 67-68, 1960.

44 Trente quatrième Congrégation Générale N°193, p. 126.

les Supérieurs aient des ministres qualifiés, comme on l'a dit dans la même Partie, pour l'organisation et l'exécution des choses qui concernent leur fonction », Constitutions de la Compagnie de Jésus N° 20. En effet le choix des supérieurs doit se faire avec grand discernement car si la tête est pourrie, le corps subira naturellement les conséquences et elles sont négatives. La neuvième partie des Constitutions de la Compagnie de Jésus traite largement l'élection des supérieurs et particulièrement le Préposé Général : « car du chef beaucoup de choses dépendent. Mais le choix des autres supérieurs se fera avec grand soins. »⁴⁵ Les supérieurs doivent avoir tout le pouvoir nécessaire pour la bonne direction des communautés (les supérieurs majeurs et locaux), et le bon fonctionnement du Corps de l'Institut (le Préposé Général), mais ils ne doivent pas en abuser aussi, car le gouvernement dans la Compagnie est paternel. Il doit y régir une parfaite concordance et harmonie des membres de la Compagnie entre eux et leur unité aux supérieurs. Le gouvernement étant paternel l'amour et l'affection doivent y être réciproque, l'unité des cœurs et particulièrement l'obéissance car elle est un moyen de maintien de l'ordre hiérarchique. Mais il faut savoir une seule chose est que chaque membre de la Compagnie est responsable de la Compagnie et chacun doit avoir l'amour pour la Compagnie. Ainsi de cette façon de procéder maintiendra et fera croître la Compagnie avec la grâce de Dieu.

IV- DIMENSION APOSTOLIQUE.

- L'édification du prochain.

La finalité de la Compagnie est apostolique : Le service divin et l'aide aux âmes. Alors cette dimension apostolique est essentielle pour préserver et maintenir la Compagnie de Jésus. Dans l'Institut, l'apostolat a une place capitale. Le père Ignace et ses premiers compagnons menaient une vie apostolique consacrée uniquement au service divin et à l'aide des âmes dans les hopis. Alors Saint Ignace demande aux membres de la Compagnie l'amour universel⁴⁶ notre Seigneur Jésus Christ dans les apostolats avec la bienveillance et l'amour universel envers tous ceux envers qui ils seront envoyés. Avoir beaucoup de prudence avec les hauts cadres notamment les princes et s'il arrivait qu'il est des conflits dans leur milieu d'apostolat, le discernement est essentiel pour éviter de prendre parti pour tel camp ou tel autre (au temps de saint Ignace il y avait des conflits entre les princes) car les paroles, nos actes et nos gestes doivent édifier le prochain et non engendrer la division pour que Dieu notre seigneur soit d'avantage servi et glorifié en toute chose. D'où l'importance des conversations spirituelles que Saint Ignace exige beaucoup chez ses compagnons et amis dans le Seigneur.

Constitutions de la Compagnie de Jésus N° 824-825 : « Que l'on garde surtout la bienveillance du Siège Apostolique, que la Compagnie doit spécialement servir, puis celle des Princes temporels, des grands et des hommes influents dont la faveur ou la défaveur contribuent beaucoup à ce que s'ouvre ou se ferme la porte pour le service divin et le bien des âmes. De même, quand on comprendra que certains sont mal disposés, surtout si ce sont des gens qui ont quelque autorité, on devra prier pour eux et utiliser les moyens qui conviennent pour qu'ils nous rendent leur amitié ou au moins ne nous soient pas contraires; et cela non pas par crainte des oppositions ou parce que quelque chose de plus pénible pourrait nous arriver, mais pour que, grâce à la bienveillance de tels hommes, Dieu soit davantage servi et glorifié en toutes choses. Ce sera aussi une aide que de faire un usage modéré et prudent des grâces accordées par le Siège Apostolique, nous proposant très sincèrement comme fin la seule aide des âmes. Ainsi, en effet, la divine Bonté fera avancer l'œuvre qu'elle a commencée, et la bonne odeur, qui naît de l'authenticité des bonnes œuvres, fera croître la dévotion des hommes, pour que ceux-ci cherchent aussi bien à être eux-mêmes aidés par la Compagnie qu'à aider celle-ci pour la fin qu'elle poursuit, le service et la gloire de la divine Majesté», décrivent que le jésuite doit être véridique et modeste dans sa manière

45 Paul de CHASTONAY, Les constitutions de l'ordre des jésuites : Genèse-Contenu-Esprit, p.148.

46 André de JAER, Faire corps pour la mission : lire les constitutions de la compagnie de Jésus, p.196.

de se présenter et d'agir sans étaler ses mérites et privilèges qui sont des signes de la vaine gloire. Tout ce qu'il fera doit être édifiant pour son entourage et en cela il fera croître la dévotion des hommes et permettre aux âmes d'atteindre la fin pour laquelle elles sont créées, le service de sa divine majesté. Pour cela les jésuites doivent avoir l'amour universel et la modestie dont le cœur brûle d'annoncer Jésus Christ et sa bonne nouvelle. Ces attitudes que doit posséder les jésuites sont enracinés dans leur espérance en Jésus Christ Seul. Saint Ignace insiste beaucoup sur la relation de la Compagnie avec le vicair du Christ, car la Compagnie doit être au service du Christ et de l'Eglise son Epouse sous le pontife romain.

- La santé.

Enfin pour le bon fonctionnement de l'activité apostolique, il est important de veiller à la santé des membres de la Compagnie : « Il sera bon aussi qu'on tienne compte de la santé, pour qu'elle soit conservée en chacun, comme il a été dit dans la troisième Partie ; enfin que tous s'appliquent à observer les Constitutions ; c'est pourquoi il est nécessaire de les connaître, au moins celles qui concernent chacun. Il faudra donc les lire ou les entendre lire chaque mois », Constitutions de la Compagnie de Jésus N° 826. Le but de la Compagnie étant au service divin et l'aide aux âmes, la maladie est un frein à l'accomplissement de l'apostolat. Pour cela les maisons de la Compagnie doivent être implanté dans des milieux sains⁴⁷ et très propre pour éviter toute sorte de maladie. Cette précaution est un moyen très efficace pour le bon fonctionnement de l'apostolat et permettra le maintien et le développement du Corps de la Compagnie et chacun de ses membres.

CONCLUSION

En définitive, il nous est difficile de prétendre conclure la dixième partie des Constitutions de la Compagnie de Jésus. La raison est tout simple car elle est une ouverture sur l'avenir de la Compagnie. Cependant nous dire que cette partie des constitutions est le génie de Saint Ignace et ses premiers compagnons qui n'ont pas voulu s'approprier de l'Ordre car il est une œuvre divine et non humaine et seul Dieu peut maintenir cet institut. Pour cela la Compagnie doit user des facultés d'adaptation et du développement pour l'avenir de la Compagnie qui face à de grande mutation. Ainsi comme les Normes Complémentaires l'ont si bien évoqué au Numéro 416 : « les moyens, enfin, que Saint Ignace propose dans la dixième partie des Constitutions (pour conserver et développer non seulement le corps , c'est-à-dire ce qui est extérieur, mais aussi l'esprit de la Compagnie, et pour réaliser la fin qu'elle se donne, aider les âmes à atteindre leur fin suprême et surnaturelle) seront allègement et très diligemment observer par tous, conscients d'être vraiment personnellement responsable de cette conservation et ce développement, pour le service et la louange de notre Dieu et Seigneur Jésus-Christ et pour l'aide aux âmes »⁴⁸, la responsabilité de la Compagnie de Jésus repose sur les épaules de chacun de ses membres. Alors ce maintien, cette conservation et ce développement de la Compagnie se fonde dans notre espérance personnelle en Jésus Christ Seul qui trouve son origine dans notre Election qui est de suivre et de servir le Christ notre Capitaine et Souverain Seigneur sous l'étendard de sa croix et l'aide aux âmes. Ainsi les quatre dimensions de notre vie religieuse : Spirituelle-Communautaire-IntellectuelleApostolique, sont des moyens très efficace ou le Corps de la Compagnie et de chacun de ses membres utilisera pour atteindre la fin pour laquelle l'institut est créé dans le service divin et l'aide aux âmes, d'où la Compagnie pourra se maintenir, se conserver et se développer sous la conduite de sa divine Majesté.

47 André de JAER, Faire corps pour la mission : lire les constitutions de la compagnie de Jésus, p. 196.

48 Constitutions de la compagnie de Jésus, Normes Complémentaire, N°416, p. 503.

BIBLIOGRAPHIE

- Collection Christus, Le Récit du pèlerin de Saint Ignace de Loyola, éd. Desclée de Brouwer Bellarmin N° 65, 1987.
- Exercices Spirituels de Saint Ignace de LOYOLA, éd. Desclée de Brouwer, 1960.
- Paul de CHASTONAY, Les constitutions de l'ordre des jésuites : Genèse-ContenuEsprit, éd. Aubier, 1941.
- Décret de la Trente quatrième Congrégation Générale, Rome Curie du Supérieur Général, 1995.
- Jacques Philippe, La liberté intérieure, éd. Des Béatitudes, 2002.
- André de JAER, Faire corps pour la mission : Lire les constitutions de la compagnie de Jésus, éd. Lissius, Bruxelles, 1998.
- Bible de Jérusalem.
- Constitutions de la Compagnie de Jésus, éd. Beudant, 1997.
- Dominique Bertrand, S.J, Un corps pour l'Esprit : Essai sur l'expérience communautaire selon les constitutions de la compagnie de Jésus, éd. Desclée Brouwer, 1974.
- André RAVIER S.J, Ignace de Loyola fonde la compagnie de Jésus, éd. Desclée Brouwer, 1974.